

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 8 MARS 2023, À 19 H 30 HEURES À LAURIER-
STATION

Sont présents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest
Laurier-Station / Huguette Charest
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Sainte-Croix / Stéphane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Sont absents à cette séance :

Leclercville / Denis Richard
Saint-Flavien / Normand Côté

Est présent comme suppléant :

Saint-Flavien / Éric Lepage

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

044-03-2023

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter l'ordre du jour.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - RENCONTRES

03.01 - Avec Mesdames Edith Lambert, Oasis Lotbinière, Annie Fréchette, CISSSCA - Concertation logement du GRAP

03.02 - Avec Madame Vicky-Anne Lemoyne, technicienne agroalimentaire MRC de Lotbinière - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 février 2023

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 27 février 2023

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire du 3 mars 2023

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

05.01.01 - Procureur cour municipale - Honoraires 2023 à 2026

05.01.02 - Redécoupage de la carte électorale fédéral - Mémoire du député de la circonscription de Mégantic-L'Érable

05.02 - Législation

05.03 - Développement

05.03.01 - FRR volet 1 à 4 - Présentation MAMH de l'enveloppe 2020-2024

05.03.02 - FRR volet 1 - Suivi

05.03.03 - FRR volet 2 - Suivi

05.03.03.01 - FRR-003-9 - Plan développement local de Laurier-Station

05.03.04 - FRR volet 3 - Suivi

05.03.04.01 - Entente « Signature innovation » - Économie verte en Lotbinière

05.03.04.02 - Projet « Signature innovation » - Formation du comité directeur

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 05.03.05** - FRR volet 4 - Suivi
- 05.03.06** - SHQ - Service d'aide à la recherche de logement (SARL) - Suivi
- 05.03.07** - Forêt de la Seigneurie de Lotbinière - Budget 2023
- 05.03.08** - Milieu de vie en action - Événement en Chaudière-Appalaches
- 05.04** - Promotion et développement économique
 - 05.04.01** - PDZA - Adoption du Plan de développement de la zone agricole révisé et fusion des budgets de mise en œuvre de Goutez Lotbinière et du PDZA révisé
 - 05.04.02** - TRIPLE F - Recommandation de prêt 001-2023
- 05.05** - Hygiène du milieu
 - 05.05.01** - Collecte et valorisation du bois et activité connexe pour les écocentres - Mandat
 - 05.05.02** - Plateforme de compostage - Directive de changement
- 05.06** - Sécurité publique
- 05.07** - Transport / Réseau routier
 - 05.07.01** - PIIRL - Suivi
 - 05.07.01.01** - PIIRL - Avenant 2
 - 05.07.02** - MTQ - volet 3 - Entretien route verte et ses embranchements
- 05.08** - Tourisme et culture
 - 05.08.01** - Projet de Politique culturelle (pour consultation)
 - 05.08.02** - Société de développement du Mont Sainte-Marguerite - Aide financière temporaire
 - 05.08.03** - Projet de circuit numérique de mise en valeur du patrimoine culturel (attraits naturels et paysages) de la MRC de Lotbinière dans l'application BaladoDécouverte
 - 05.08.04** - Projet de structuration de mise en tourisme "Coeurs Villageois"
- 06** - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
- 07** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 07.01** - Conformité de règlements d'urbanisme
 - 07.02** - Modalités de la consultation publique sur le projet de règlement 337-2023
- 08** - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)
 - 08.01** - Informations organisations

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité technique en sécurité civile

08.02.02 - Comité sécurité publique

08.02.03 - Carrefour Emploi Lotbinière

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - Forum TCREF

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03 - RENCONTRES

03.01 - Avec Mesdames Edith Lambert, Oasis Lotbinière, Annie Fréchette, CISSCA - Concertation logement du GRAP

Deux représentantes du GRAP, Mesdames Edith Lambert, Oasis Lotbinière et Annie Fréchette, CISSCA, viennent discuter de la Concertation logement Lotbinière.

Elles rappellent que le GRAP Lotbinière a initié la Concertation logement Lotbinière. Depuis 2020, plusieurs rencontres ont eu lieu. Les organismes porteurs de la concertation sont le Carrefour emploi Lotbinière, l'Oasis de Lotbinière, Le CISSCA et la MRC de Lotbinière. Les deux invitées présentent la vision de la concertation et les objectifs reliés à cette dernière. Certaines pistes de solutions sont exposées aux élus durant cette rencontre.

En terminant, les élus ont été invités à participer à la prochaine rencontre de la table Bâtir Lotbinière Ensemble qui se tiendra le 15 mars 2023 de 9h à 12h au Centre Multifonctionnel à Saint-Apollinaire.

03.02 - Avec Madame Vicky-Anne Lemoyne, technicienne agroalimentaire MRC de Lotbinière - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Madame Vicky-Ann Lemoyne vient présenter les différentes étapes entre février 2022 et aujourd'hui : date de livraison de la révision du PDZA en vue de son adoption. C'est un parcours sur plusieurs mois qui a été ponctué de trois forums de co-création qui a été présenté aux maires. Le diagnostic territorial a été élaboré à partir d'une analyse des faits saillants du portrait et des résultats des activités de co-construction. Les 8 enjeux identifiés dans cette démarche sont : l'achat local, la transformation alimentaire, l'agrotourisme et le tourisme gourmand, l'agroenvironnement et le changement

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

climatique, l'agroforesterie et la foresterie, les entreprises et productions agricoles, la relève agricole et la communauté.

Elle indique que Goûtez Lotbinière sera le fer de lance du nouveau PDZA et que le plan d'action du PDZA comprend 8 projets porteurs, regroupés en trois pôles : le Pôle logistique mise en marché de proximité, le Pôle forêt et environnement et pour terminer le Pôle promotion, valorisation, relève et développement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

045-03-2023

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 8 février 2023

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 8 février 2023.

046-03-2023

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 27 février 2023

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 27 février 2023.

047-03-2023

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire du 3 mars 2023

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Éric Lepage et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire du 3 mars 2023.

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

048-03-2023

05.01.01 - Procureur cour municipale - Honoraires 2023 à 2026

Attendu que le mandat du procureur à la cour municipale a pris fin en 2022;

Attendu que dans ses courriels du 27 février et du 2 mars 2023, Me Patrick Beauchemin de Morency, Société d'avocats, indique être disponible pour poursuivre l'accompagnement de la MRC jusqu'en 2026;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que Me Patrick Beauchemin propose de maintenir à 1 675 \$ (plus taxes) par séance de cour le tarif pour les années 2023;

Attendu qu'à compter de 2024, Morency, Société d'avocats, propose d'ajouter des frais technologie et d'administration de 6,5 % des honoraires à la facturation en réponse à la hausse significative des coûts liés aux éléments susmentionnés;

Attendu qu'en 2024 et 2025, Me Beauchemin propose de maintenir à 1 675 \$ (plus taxes) par séance de cour, mais en ajoutant les frais technologie et administration de 6,5 %;

Attendu qu'en 2026 Me Beauchemin propose enfin d'ajuster à 1 700 \$ (plus taxes) par séance de cour en ajoutant les frais technologie et administration;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu d'accepter la proposition de Me Patrick Beauchemin de Morency, Société d'avocats.

05.01.02 - Redécoupage de la carte électorale fédéral - Mémoire du député de la circonscription de Mégantic-L'Érable

05.02 - Législation

05.03 - Développement

05.03.01 - FRR volet 1 à 4 - Présentation MAMH de l'enveloppe 2020-2024

05.03.02 - FRR volet 1 - Suivi

05.03.03 - FRR volet 2 - Suivi

05.03.03.01 - FRR-003-9 - Plan développement local de Laurier-Station

Attendu que la municipalité de Laurier-Station a élaboré un plan de développement local 2022-2025 et qu'elle sollicite la MRC de Lotbinière afin de contribuer financièrement à la réalisation de son plan de développement local;

Attendu qu'un portrait de la situation avait été réalisé en 2020 et qu'une aide de 5 000 \$ avait été établie à partir de la moyenne d'heures qui avait été accordée aux municipalités qui ont été accompagnées par le CLD à l'époque;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à partir du FRR

049-03-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

volet 2 à la municipalité de Laurier-Station pour son plan de développement local 2022-2025 (FRR-003-9) et d'autoriser M. Daniel Turcotte, préfet, à signer le protocole d'entente.

05.03.04 - FRR volet 3 - Suivi

05.03.04.01 - Entente « Signature innovation » - Économie verte en Lotbinière

050-03-2023

05.03.04.02 - Projet « Signature innovation » - Formation du comité directeur

Attendu que l'entente sur le projet « Signature innovation » prévoit la création d'un comité directeur composé de représentants de chacune des parties 60 jours suivant la signature de l'entente;

Attendu que dans son devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation » la MRC mentionnait que le comité directeur serait composé de représentants de la MRC, du MAMH et de membres du Comité de développement économique de la MRC;

Attendu que le comité directeur pourra s'adjoindre de sous-comité pour entre autres l'analyse des projets déposés lors d'appel à projets;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer les membres suivants sur le comité directeur du projet « Signature innovation » :

- Représentant de la MRC : M. Daniel Turcotte, préfet;
- Représentant de la MRC : M. Stéphane Bergeron, directeur général;
- Représentant de la MRC : Conseiller en environnement (coordonnateur du projet « Signature innovation »);
- Représentant du Comité de développement économique : M. Jean Bergeron, membre du comité et maire de la municipalité de Lotbinière;
- Représentant du MAMH : Mme Nathalie Mercier, conseillère en développement régional et aux affaires municipales.

05.03.05 - FRR volet 4 - Suivi

05.03.06 - SHQ - Service d'aide à la recherche de logement (SARL) - Suivi

051-03-2023

05.03.07 - Forêt de la Seigneurie de Lotbinière - Budget 2023

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC a pris part à l'établissement

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

budget de fonctionnement et de développement 2023 de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) lors de sa rencontre du 24 janvier 2023;

Attendu que les revenus prévus suivants permettront de réaliser les activités projetées :

- Le montant résiduel des budgets antérieurs de la FSL (164 085,92 \$);
- Le *Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (110 646 \$);
- Le *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (30 622 \$);
- Le *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (30 058 \$);
- Le budget environnement de la MRC (10 208 \$);

Attendu que les dépenses liées aux activités projetées s'élèvent à 345 538 \$ (taxes incluses);

Attendu que les activités projetées sont liées au fonctionnement et développement (56 500 \$), à l'amélioration des équipements récréotouristiques (63 038 \$) et l'amélioration de la voirie (226 000 \$);

Attendu que le comité consultatif en environnement de la MRC recommande l'utilisation de 10 208 \$ comme part du milieu au projet financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que le comité Seigneurie de la MRC recommande l'adoption du budget de fonctionnement et de développement 2023 de la FSL;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le budget de fonctionnement et de développement 2023 de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière présenté pour un montant total de 345 538 \$ (taxes incluses) à même les budgets cités ci-haut.

05.03.08 - Milieu de vie en action - Événement en Chaudière-Appalaches

05.04 - Promotion et développement économique

05.04.01 - PDZA - Adoption du Plan de développement de la zone agricole révisé et fusion des budgets de mise en œuvre de Goutez Lotbinière et du PDZA révisé

Attendu que la résolution numéro 183-06-2022 mandate le service d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière à réviser le

052-03-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) avec l'aide du consultant Pleine Terre;

Attendu que les travaux de révision du PDZA ont débuté au cours de l'année 2022 à la suite de l'octroi d'une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Attendu que le comité consultatif agricole de la MRC de Lotbinière, lors de sa rencontre du 1^{er} mars 2023, propose d'adopter le PDZA révisé tel que soumis;

Attendu que Goutez Lotbinière, lors de sa rencontre du 27 février 2023, propose d'adopter le PDZA révisé tel que soumis;

Attendu que le PDZA révisé implique la fusion des budgets de mise en œuvre de celui-ci et de Goutez Lotbinière;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé de la MRC de Lotbinière et de fusionner les budgets de mise en œuvre alloués à Goutez Lotbinière et au PDZA révisé.

053-03-2023

05.04.02 - TRIPLE F - Recommandation de prêt 001-2023

Attendu la recommandation du Service aux entreprises via son comité d'investissement du 1^{er} mars 2023;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'approuver la recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière et d'autoriser le versement d'un prêt de 10 000 \$ à l'entreprise visée.

05.05 - Hygiène du milieu

054-03-2023

05.05.01 - Collecte et valorisation du bois et activité connexe pour les écocentres - Mandat

Attendu que la MRC de Lotbinière a publié un appel d'offres public pour la collecte et la valorisation du bois dans ces différents écocentres le 9 février dernier;

Attendu que deux soumissionnaires ont déposé des soumissions lors de l'ouverture le 2 mars dernier;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mars pour la collection et le traitement du bois sont les suivants :

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Compagnie	Prix au bordereau (taxes incluses)	Prix au bordereau (taxes incluses)	Prix au bordereau (taxes incluses)
	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)	Option 3 (5 ans)
Récupération Delisle	69 019,49 \$	208 783,10 \$	347 976,84 \$
GFL Environmental Inc. (Matrec)	177 586,13 \$	572 832,93 \$	1 013 928,31 \$

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Récupération Delisle et que l'option soumise pour une période de 5 ans s'élève à 347 976,84 \$ (taxes incluses);

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu d'octroyer le contrat de collecte et de valorisation du bois dans les écocentres à Récupération Delisle, selon l'option 3 (5 ans), pour un montant de 347 976,84 \$.

055-03-2023

05.05.02 - Plateforme de compostage - Directive de changement

Attendu que la variation entre le coût réel et le coût soumis pour la construction de la plateforme de compostage est de 209 296,07 \$, ce qui représente environ 5 % du coût total du projet;

Attendu que de ce montant 155 467 \$ est attribuable au matériel de remblai 2^e classe nécessaire pour s'assurer d'une fondation adéquate pour les travaux à la suite du déblai des matériaux non conforme;

Attendu que l'ensemble des directives de changement totalisent un montant de 33 774,86 \$, soit moins de 1 % du coût du projet;

Attendu que l'ensemble des directives de changement a été présenté aux membres du comité de cogestion afin de faire une rétrospective du dossier;

Attendu que l'entrepreneur a fourni dernièrement les prix, via les documents DCS-06 et DCS-07 pour répondre aux directives de changement DC-3, DC-4 et DC-5 émises par notre consultant WSP;

Attendu que ces dernières modifications permettront de compléter l'ensemble des travaux au cours de la semaine du 13 mars prochain;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'accepter l'ensemble des directives de changement tel que présenté et de procéder aux travaux nécessaires pour finaliser le chantier.

05.06 - Sécurité publique

05.07 - Transport / Réseau routier

05.07.01 - PIIRL - Suivi

056-03-2023

05.07.01.01 - PIIRL - Avenant 2

Attendu que la MRC de Lotbinière a mandaté la firme Pluritec pour refaire son Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL);

Attendu qu'un premier avenant a été signé le 6 juillet 2023 pour ajuster le nombre de ponceaux à inspecter par rapport à la quantité initialement prévue au contrat;

Attendu que 43 ponceaux supplémentaires ont été inspectés suite au premier avenant;

Attendu que le MTQ traitera la demande d'ajustement lors de la reddition de compte;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer l'avenant no. 2 au contrat de la firme Pluritec représentant une somme supplémentaire de 4 300 \$ (plus taxes).

057-03-2023

05.07.02 - MTQ - volet 3 - Entretien route verte et ses embranchements

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 Entretien de la Route verte et de ses embranchements a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

Attendu que la MRC de Lotbinière a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 Entretien de la Route verte et de ses embranchements et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 88 340 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 44 958 \$;

Attendu qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la MRC de Lotbinière doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par Monsieur Richard Bellemare, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Stéphane Bergeron est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

05.08 - Tourisme et culture

05.08.01 - Projet de Politique culturelle (pour consultation)

05.08.02 - Société de développement du Mont Sainte-Marguerite - Aide financière temporaire

Attendu que par la résolution 239-08-2022 la MRC accordait une aide financière temporaire de 800 000 \$ à la Société de développement du Mont Sainte-Marguerite pour l'acquisition du Mont Sainte-Marguerite ainsi que les actifs du Domaine du radar;

Attendu que l'organisme doit compléter les travaux décrits à l'entente avec le ministère du Tourisme pour le programme PSSDT pour se prévaloir d'une l'aide financière de 1 371 992 \$;

Attendu que pour terminer ces travaux, notamment l'installation de la luge sur rail, l'organisme doit libérer un montant à l'installateur pour s'assurer d'une date d'installation au printemps 2023;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'accorder une aide financière temporaire supplémentaire de 175 000 \$ à la Société de développement du Mont Sainte-Marguerite pour assurer la venue de la firme Sunkid au printemps 2023.

Est absente lors de l'adoption de la résolution : Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux

058-03-2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

059-03-2023

05.08.03 - Projet de circuit numérique de mise en valeur du patrimoine culturel (attraits naturels et paysages) de la MRC de Lotbinière dans l'application BaladoDécouverte

Attendu que la municipalité de Sainte-Croix a défrayé les coûts complets de réalisation d'un circuit numérique de 20 points d'intérêts, en langue française, dans l'application BaladoDécouverte en février et octobre 2020 (4 828,67 \$);

Attendu que la municipalité de Sainte-Croix a informé la MRC de Lotbinière, par courriel le 16 janvier 2023, via la conseillère en développement touristique, qu'elle accepte le transfert complet du circuit numérique de 20 points, en langue française, dans l'application BaladoDécouverte, à la MRC de Lotbinière, sans frais et sans condition;

Attendu que le département de tourisme de la MRC de Lotbinière, via sa nouvelle planification stratégique 2023-2027, possède une orientation de valorisation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en plus d'actions de création d'un nouveau circuit et d'intégration d'attraits naturels dans les nouveaux produits touristiques;

Attendu l'intérêt du département de tourisme de reprendre le circuit numérique BaladoDécouverte non utilisé de la municipalité de Sainte-Croix pour la mise en place d'actions citées dans le plan d'action de sa nouvelle planification stratégique;

Attendu que des frais de reprise du circuit sont imposés par BaladoDécouverte (CINAX) de 1 000 \$ plus taxes (montant équivalent au coût du projet en 2023, moins le coût du projet en 2019-2020) à la MRC de Lotbinière et que le comité consultatif en environnement (CCE) a donné son aval à sa rencontre du 9 février, pour défrayer ce coût qui représente 19 % du coût total du projet, via son enveloppe budgétaire puisque le projet correspond aux objectifs du comité;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'autoriser la reprise du circuit numérique de 20 points d'intérêts, en langue française, dans l'application BaladoDécouverte de la municipalité de Sainte-Croix par la MRC de Lotbinière et d'en payer le frais de reprise de 1 000 \$ plus taxes à même l'enveloppe budgétaire du comité consultatif en environnement.

Revenus (taxes incluses)	
Contribution du comité CCE	1 151,33 \$ (19 %)
Circuit historique (<i>projet 2019 - non déployé municipalité de Sainte-Croix</i>)	4 828,67 (81 %)
Total	5 980,00 \$ (100 %)

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

060-03-2023

Dépenses	
Hébergement du circuit dans l'application BaladoDécouverte	5 980,00 \$

05.08.04 - Projet de structuration de mise en tourisme "Coeurs Villageois"

Attendu l'aide financière obtenue par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), dans le cadre du volet 1 de la mesure de soutien Destination durable et action concertée, conjointement au Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 du ministère du Tourisme et au Plan pour une économie verte 2030 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Attendu le montant de 86 028 \$ accordé à la MRC de Lotbinière pour ledit programme;

Attendu que le projet d'accompagnement stratégique « Coeurs Villageois » a été développé et est un produit exclusivement géré par l'Association touristique des Cantons-de-l'Est;

Attendu que l'apport financier du demandeur du projet doit correspondre au minimum à 10 % du total des dépenses admissibles, incluant 5 % en argent;

Il est proposé par Monsieur Éric Lepage, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu :

- d'autoriser la signature du contrat liant l'Association touristique des Cantons-de-l'Est et la MRC de Lotbinière;
- d'autoriser la signature de la convention d'aide financière entre la FAQDD et la MRC de Lotbinière pour la réalisation du projet « Coeurs Villageois » impliquant les 9 municipalités suivantes : Dosquet, Lotbinière, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Croix et Val-Alain;
- que le conseil des maires de la MRC de Lotbinière s'engage à participer financièrement à la hauteur de 5 % du projet total réparti entre les municipalités participantes.

06 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

061-03-2023

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Nancy Lehoux, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Saint-Antoine-de-Tilly	14-02-2023	Zonage	2022-689	2023-07
Saint-Flavien	08-08-2022	Plan d'urbanisme	07-2022	2023-08

062-03-2023

07.02 - Modalités de la consultation publique sur le projet de règlement 337-2023

Attendu l'adoption par le Conseil de la MRC, à son assemblée du 8 février 2023, du projet de règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation (PU) de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), ce projet doit être soumis à une consultation publique;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Jonathan et résolu :

- de fixer une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 337-2023, qui se tiendra le mardi 11 avril 2023 à 19h00, au centre administratif de la MRC de Lotbinière à Sainte-Croix;
- de fixer également une période de consultation écrite sur ce projet devant débiter le 30 mars 2023 et se terminer le soir de l'assemblée publique de consultation, date limite jusqu'à laquelle toute personne pourra transmettre des commentaires et des questions écrits, par courriel ou par courrier.

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité technique en sécurité civile

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

063-03-2023

08.02.02 - Comité sécurité publique

08.02.03 - Carrefour Emploi Lotbinière

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	41 323,91 \$
Dépôts directs à faire	287 850,60 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	139 709,88 \$
Total des paiements :	468 884,39 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	200 361,06 \$

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - Forum TCREF

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

064-03-2023

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu la levée la séance à 20 h 59.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**